



**inform**  
**CONTACT**

**NOUVELLES DE LA CONFÉDÉRATION GÉNÉRALE DES SYNDICATS**

№ 97

Juillet – Septembre 2017

**Le VIIIème congrès de la CGS: «Aux défis du temps – une réponse solidaire des syndicats!»**

131 délégués représentant les centrales syndicales nationales de pays de la CEI et les unions internationales des syndicats de branche, ainsi que les invités des structures interrétatiques, du patronat, de la CSI et de médias ont pris part au VIIIème congrès de la Confédération générale des syndicats tenu le 12 septembre 2017 au Palais du travail à Moscou.

Présentant le rapport d'activité pour la période 2012–2017, le secrétaire général de la CGS Vladimir Scherbakov a caractérisé la situation socio-politique dans la région comme instable. Le capital continue son offensive sur les droits et les intérêts des travailleurs non seulement dans le cadre national, mais aussi à l'échelle internationale, ce qui conduit à la liquidation des conquêtes sociales importantes. L'inégalité prend de l'ampleur, les riches s'en-

richissent et les pauvres s'appauvrissent. On continue d'inventer et de pratiquer de nouvelles formes de pression sur les syndicats et sur leurs leaders. Comme résultat, plusieurs mécanismes de défense des travailleurs doivent être révisés compte tenu de la réalité actuelle.

Sergey Lebedev, président du Comité exécutif et secrétaire exécutif de la CEI, Grigory Rapota, secrétaire d'État de l'Union Bélarus-Russie, Victor Gloukhikh, président du Congrès international des industriels et des hommes d'affaires, Askar Kichkembayev, chef du Secrétariat du ministre de l'Économie et des Finances de la Commission économique eurasiennne se sont adressés au congrès avec des messages de salutation. Les dirigeants des organisations membres d'Arménie, d'Azerbaïdjan, de Bélarus, du Kazakhstan, du Kirghizistan, de Moldova, de Russie, du Tadjikistan et des Unions internationales des syndicats de branche ont pris part à la discussion du rapport présenté.

Le congrès a reconnu le travail de la CGS satisfaisant, a adopté «Les orientations principales de l'activité de la Confédération pour les années 2017–2022» et a approuvé le slogan des syndicats de la région pour le prochain quinquennat «Aux défis du temps – une réponse solidaire des syndicats».

Les syndicats se proposent pour la prochaine période:

- par des actions concrètes dans la défense des droits et des intérêts des travailleurs, renforcer l'influence des syndicats dans les branches au niveau national et international;
- défendre les droits et les libertés des syndicats, s'opposer résolument à toutes les attaques et aux atteintes contre eux;
- sauvegarder les formes du dialogue et du partenariat sociaux, relever la responsabilité des partenaires pour les obligations contractées;
- faire entrer dans l'esprit des organes du pouvoir et du public que les droits du travail sont une des composantes des droits de l'homme;
- renforcer l'unité au sein de la CGS, l'amitié et la coopération entre ses organisations membres.

Le congrès a adopté les résolutions qui suivent:

- «Aux travailleurs – un salaire décent»;
- «La sécurité et l'hygiène du travail – les tâches importantes des syndicats des pays de la région»;

– «La législation du travail – un instrument important dans la défense des droits et des intérêts des travailleurs»;

– «La protection de l'environnement – une base écologique du développement durable»;

– «Les droits égaux des hommes et des femmes – un gage pour atteindre les buts du développement durable»; «La jeunesse – l'avenir des syndicats».

A part cela, le congrès a adopté deux déclarations: «La ratification et l'application des conventions de IOIT», «Les résultats de la quatrième révolution technologique – pour le bien-être des travailleurs».

Le congrès a formé le Conseil et le Comité exécutif de la CGS et a confirmé la composition de la Commission du contrôle financier.

Le congrès a élu Mikhaïl Chmakov, président de la Fédération des syndicats indépendants de Russie, au poste de président de la CGS et Victor Karnyuchine, président de la Fédération des syndicats de la branche forestière, au poste de vice-président de la CGS. Tous les deux à titre bénévole.

Vladimir Scherbakov a été élu secrétaire général de la Confédération.

Lors de la première réunion du Conseil de la CGS après le congrès, Victor Pinsky (à titre bénévole), Natalya Podchibiyakina, Albert Potapov et Valery Youriev ont été élus secrétaires généraux adjoints de la Confédération.

## **La déclaration du VIIIème congrès de la CGS «La ratification et l'application des conventions de l'OIT»**

Les délégués du VIIIème congrès de la Confédération générale des syndicats expriment leur préoccupation quant à la situation socio-économique dans les pays de la région qui traversent une récession économique par suite de la crise globale, aggravée par la situation géopolitique. Le prix des mesures anticrise économiques, politiques et législatives, entreprises presque partout ce dernier temps, est trop élevé. La protection sociale et législative des travailleurs est en baisse, les revenus réels de la population ont chuté, le nombre des chômeurs augmente, si bien que même ceux qui travaillent ne peuvent pas s'assurer un niveau de vie digne.

Les délégués sont surtout préoccupés par le fait que dans les conditions de difficultés financières et économiques les pouvoirs et les employeurs essayent de plus en plus souvent de résoudre les problèmes existants aux frais des travailleurs, au mépris de leurs droits pourtant garantis par les Constitutions et les législations nationales, par les conventions collectives.

On ne peut pas tolérer cette situation. Les délégués au congrès considèrent que lors du processus compliqué et contradictoire de formation de la législation, surtout des actes législatifs dans la sphère sociale, il est important de prendre en compte

les conventions de l'Organisation internationale du travail (OIT), élaborées et adoptées par tous les États. Ces actes normatifs sont depuis longtemps un point de repère pour les syndicats dans leur lutte pour une économie socialement orientée, pour les intérêts et les droits des travailleurs, pour les relations de travail civilisées, pour la réalisation du principe du travail décent pour tout le monde.

Dans ces conditions la ratification et l'application des conventions majeures dans les pays où agissent les organisations membres de la CGS acquiert une importance vitale. A partir de l'année 2006, la Confédération générale des syndicats, soutenue par l'Assemblée interparlementaire des pays de la CEI, effectue le contrôle de la ratification et de l'application des conventions fondamentales de l'OIT et de 11 conventions, recommandées par la CGS pour ratification en raison de leur importance dans les conditions de l'économie transitoire.

Durant la période passée, un progrès significatif a été atteint. Cependant, le congrès souligne que ces derniers temps, le processus de ratification s'est ralenti. Ainsi, dans aucun pays de la région n'a pas été ratifiée la convention N°168, sur la promotion de l'emploi et la protection contre le chômage. La convention N° 102, concernant la sécurité sociale (norme minimum) a été ratifiée seulement dans un seul pays de la région.

En même temps, le congrès exprime sa préoccupation quant à la violation de plus en plus fréquente des normes internationales de travail déjà ratifiées. Il s'agit tout d'abord de conventions fondamentales, telles que les conventions: N° 87 sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, N° 98 sur le droit d'organisation et de négociation collective, N° 29 sur le travail forcé et N° 182 sur les pires formes du travail d'enfants. Vu les retards de longue durée de paiement de salaires, il s'agit aussi de la violation de la convention N° 95 sur la protection du salaire, ratifiée par tous les pays de la région.

Les problèmes en matière de ratification et d'application des normes internationales du travail sont souvent expliqués par les gouvernements par les difficultés économiques et par une lente sortie de la crise financière et économique. Cependant, le mouvement syndical international est persuadé que dans aucun cas, les questions sociales ne doivent pas être reléguées à l'arrière-plan. La CGS partage l'opinion du mouvement syndical mondial que les États doivent porter la responsabilité collective pour le développement durable dans le monde.

Le VIIIème congrès de la CGS attire l'attention des gouvernements et des parlements des pays de la région, ainsi que des partenaires sociaux, sur l'inadmissibilité de la situation existante et les appelle à prendre toutes les mesures nécessaires pour faire ratifier sans délai

les conventions majeures de l'OIT, les inscrire dans les législations nationales et les appliquer dans la pratique du travail. Nous sommes persuadés que dans les conditions d'instabilité économique, le succès de ces efforts servirait de garantie supplémentaire de ce que les programmes de sortie de la crise ne seront pas mis en œuvre au détriment des intérêts socio-économiques des travailleurs.

Nous appelons les organisations membres – les centrales syndicales nationales des États indépendants et les Unions syndicales internationales de branche à ne pas relâcher leurs efforts et à faire tout leur possible pour changer la situation existante conformément aux décisions précédemment adoptées.

Le congrès confirme son soutien à l'Organisation internationale du travail et exprime l'espoir que l'orientation vers la modernisation de son activité et une plus grande précision de ses priorités serviront à la renforcer et à rendre plus efficaces ses initiatives en matière législative.

## **LA RÉMUNÉRATION – AU NIVEAU DÉCENT**

### **Le Message de la CGS à l'occasion du 10<sup>ème</sup> anniversaire de la Journée mondiale pour le travail décent**

Le 7 octobre 2017, les syndicats de notre planète marqueront pour la dixième fois la Journée mon-

diale pour le travail décent. L'idée de marquer cette journée annuellement, avancée par la Confédération syndicale internationale (CSI), a trouvé un large écho dans le mouvement syndical international, mais aussi dans les pays où agissent les organisations membres de la Confédération générale des syndicats. Aujourd'hui la Journée, pareillement au Premier Mai qui est la Journée internationale de solidarité des travailleurs, est devenue une partie intégrante de la lutte globale des syndicats pour les droits de travail et les libertés, pour l'augmentation du niveau de vie de tous les gens de notre planète, pour l'éradication de la misère et de la famine, contre l'inégalité, l'exclusion sociale et la discrimination.

Durant cette décennie, des centaines de millions de travailleurs de différents pays du monde ont pris part aux actions de solidarité organisées dans le cadre de cette journée. Ils ont appelé l'attention des gouvernements et des employeurs sur la nécessité de garantir à chaque personne un emploi de qualité, un salaire décent, un niveau valable de protection sociale, des conditions du travail en sécurité et une libre réalisation de leurs droits dans le domaine du travail et dans la politique sociale, ainsi que l'environnement sain.

La Confédération générale des syndicats a soutenu dès le début cette initiative de la CSI et, répondant à son appel, les syndicats de notre région marquent annuellement la

Journée mondiale pour le travail décent. Sous les slogans et les devises proposées par la CGS, ses organisations membres ont organisé durant ces années de multiples actions pour défendre les principes du travail décent, de la justice sociale et les normes internationales du travail.

La CSI a proposé de marquer la dixième journée sous les slogans et les exigences de relèvement des salaires, surtout l'augmentation du SMIG. Selon les syndicats sans cela on ne pourra pas avancer vers le travail décent. Dans le sens plus large, c'est un appel d'en finir avec la pauvreté, y compris avec l'appauvrissement des travailleurs.

Aujourd'hui, un pour cent de la population de la planète possède plus de richesses que tout le reste de la population du monde. Le problème des bas salaires est actuel même dans les pays les plus développés du monde. Selon le sondage organisé cette année par la CSI, 80 pour cent des personnes interrogées trouvent que le SMIG dans leur pays est trop bas et 71 pour cent sont persuadées que les gouvernements doivent réfléchir pour de bon aux moyens de le relever.

Selon les données de la Confédération européenne des syndicats (CES), durant ces 20 années la productivité du travail a augmenté dans l'UE de 30 pour cent, tandis que les salaires n'ont progressé que de 20 pour cent. Pour cette raison,

la CES a lancé une large campagne «Les travailleurs européens ont besoin d'une augmentation des salaires: le temps est venu y compris pour notre renaissance». Les syndicats globaux ont exigé d'opposer à l'inégalité croissante des revenus l'augmentation des salaires en passant par la législation, les conventions collectives et l'impôt progressif.

Le ralentissement de la hausse des salaires nominaux et réels est aussi une tendance au marché du travail de notre région. La campagne solidaire des syndicats en vue d'augmenter le SMIG jusqu'à minimum vital, menée à l'appel de la CGS, a apporté certains résultats. Cependant, dans la plupart des pays, on n'a pas pu atteindre l'objectif fixé, le minimum salarial n'a pas été mis à jour depuis plusieurs années. Or c'est un facteur grave qui ne fait qu'accélérer la propagation de la pauvreté.

La Confédération générale des syndicats appelle ses organisations membres à soutenir l'initiative de la CSI, et à marquer activement cette dixième Journée mondiale du travail décent en organisant les différentes actions de solidarité et d'autres initiatives pour soutenir le travail décent, en prêtant une attention particulière aux questions liées à la rémunération, plus précisément:

- exiger l'augmentation des salaires jusqu'à niveau qui garantisse aux travailleurs et à leurs familles une vie décente;

- exprimer la solidarité avec la campagne de la CGS pour relever le SMIG qui doit être au moins égal au minimum vital;
- opposer aux tentatives d'inclure dans le SMIG toutes sortes de suppléments aux salaires;
- insister sur la ratification des conventions de l'OIT N° 117 «Sur la politique sociale (objectifs et normes de base)» et N° 131 «Sur la fixation des salaires minima»;
- appeler les gouvernements et les employeurs à en finir avec les non-payements de salaires, à strictement appliquer la convention N° 95 « Sur la protection des salaires», ratifiée par tous les pays de la région;
- exiger la justice sociale dans le domaine des revenus conformément au Programme de l'ONU «L'Agenda 2030 du développement durable» et « L'initiative pour l'éradication de la pauvreté»
- une de sept initiatives, adoptées par l'OIT en vue de son anniversaire en 2019;
- insister pour que l'élaboration et l'adoption de toutes les mesures concernant la rémunération et d'autres questions se passent dans le climat de respect des principes du travail décent, du dialogue social et de la coordination des efforts avec les partenaires sociaux.

Nous sommes sûrs que l'organisation de la 10<sup>ème</sup> Journée mondiale pour le travail décent sera un nouveau témoignage de l'attachement de la CGS et de ses organisations membres aux traditions et aux

idéaux de solidarité dans la lutte du mouvement syndical mondial pour les droits et les intérêts des travailleurs, contre toute forme d'injustice sociale.

### **La CGS condamne les attaques contre les droits syndicaux en Géorgie**

La Confédération générale des syndicats (CGS), qui réunit plus de 40 millions travailleurs, exprime son inquiétude quant au développement de la situation en Géorgie où les pouvoirs ont déployé une attaque frontale contre les droits et les libertés syndicales, mondialement reconnues, garanties par les conventions de l'OIT N° 87 et 98, et ratifiées par la Géorgie. Le but de ces attaques est de saper les positions de l'organisation membre de la CGS – l'Union des syndicats de Géorgie (USG), d'affaiblir son autorité et son influence dans la société.

Les pressions politiques mettent en difficulté l'activité de l'USG et de ses organisations membres dans la défense des intérêts socio-économiques des travailleurs, et représente en soi une atteinte à leur liberté d'action.

La CGS exprime sa solidarité avec les syndicats de Géorgie et appelle les pouvoirs du pays et d'autres parties qui pratiquent les attaques anti-syndicales à cesser leur ingérence dans les affaires de l'USG et de ses organisations membres, à leur don-

ner la possibilité d'effectuer librement l'activité légale.

### **Le forum syndical des pays de BRICS en Chine**

Le forum syndical des pays de BRICS a eu lieu le 27 juillet 2017 à Pékin. Avant le début du forum les représentants des syndicats qui y participaient ont eu une rencontre avec le vice-président, premier secrétaire de la Fédération des syndicats de Chine Li Yufu.

Le forum syndical a discuté plusieurs problèmes, parmi lesquels: la modernisation de l'industrie et l'emploi, les formes flexibles de l'emploi et la défense des droits et des intérêts des travailleurs, le développement de la formation professionnelle, les relations harmonieuses à la production, la stimulation de la croissance inclusive.

Mikhaïl Chmakov, président de la FNPR, est intervenu au forum au nom des syndicats de Russie.

Les participants au forum ont souligné la nécessité d'instituer un forum syndical dans le cadre de BRICS, ont appelé à créer un Groupe du travail pour les questions sociales dans le cadre des rencontres des ministres du Travail et de l'Emploi.

Les participants au forum ont adopté une Déclaration et un message du forum syndical aux ministres du Travail et de l'Emploi des pays de BRICS.

## **Géorgie: les syndicats exigent l'augmentation du SMIG**

Les syndicats de Géorgie ont proposé d'augmenter par étapes le SMIG actuel afin de satisfaire les multiples revendications des travailleurs et pour éviter les lock-out.

L'Union des syndicats de Géorgie (USG) et les experts ont appelé les pouvoirs à réviser le SMIG actuel pour les travailleurs de la fonction publique et du secteur privé. Ce SMIG, établi encore en 1999, est actuellement égal à 20 lari (8,3 dollars) par mois.

Les experts de l'USG indiquent que lors même que la notion du SMIG existe dans presque tous les pays civilisés du monde, le dossier n'est pas jusqu'à présent régularisé en Géorgie. L'augmentation du SMIG permettra de diminuer le fossé entre les plus aisés et les plus démunis. Aujourd'hui, 10 pour cent seulement de Géorgiens ont un revenu mensuel plus de 1200 lari (500 dollars), 55 pour cent seulement des travailleurs touchent un salaire deux fois supérieur au minimum vital. Selon l'indice d'inégalité sociale en Europe, la Géorgie se trouve à l'avant-dernière place.

## **Géorgie: le 13<sup>ème</sup> congrès de l'USG à Tbilissi**

L'Union des syndicats de Géorgie a tenu son 13<sup>ème</sup> congrès ordinaire le 14 septembre 2017 à Tbilissi.

Irakly Petriachvili, président de l'USG, a présenté le rapport d'activité.

Le congrès a dressé le bilan des quatre dernières années et a déterminé les tâches pour la période à l'horizon 2021.

Le congrès a élu la nouvelle direction de la centrale syndicale. En lice contre plusieurs autres candidats, Irakly Petriachvili a été réélu président de l'Union.

Valéry Youriev, secrétaire général adjoint de la CGS, a pris part au congrès.

## **Kazakhstan: la FSRK appelle les pouvoirs à faire preuve de charité**

La Fédération des syndicats de la République du Kazakhstan a publié le 31 juillet 2017 une déclaration concernant la situation de Larissa Kharkova, ancienne présidente de la Confédération des syndicats indépendants de la République du Kazakhstan dissoute par les pouvoirs, qui avait été arrêtée pour abus de biens syndicaux.

La FSRK a souligné dans sa déclaration qu'elle se prononçait toujours pour le développement du mouvement syndical au Kazakhstan en tant qu'un des remparts des valeurs de justice et de création, des mécanismes de l'augmentation des standards de vie de la société.



La Fédération suit de près les événements liés au procès pénal concernant Larissa Kharkova.

S'appuyant sur la tendance à l'humanisation de la législation pénale pour les affaires économiques, la Fédération demande à l'instance judiciaire qui examinera le pourvoi en révision de l'affaire Kharkova, de commuer la peine et de faire preuve de charité.

### **Kirghizistan: les syndicats se prononcent pour l'initiative du centenaire de l'OIT**

La Fédération des syndicats du Kirghizistan (FSK) a organisé le 18 juin 2017, avec le soutien de l'Organisation internationale du travail, une conférence sur le thème «L'initiative du centenaire pour l'avenir de la sphère du travail – la réponse des syndicats est nécessaire».

Intervenant à la conférence, Mirbek Asanakounov, président de la FSK, a souligné que le changement cardinal des formes d'emploi est un des défis pour l'avenir de la sphère du travail. Jusqu'à présent, on n'a pas élaboré une approche commune des formes d'emploi, où le travail réglementé s'oppose au travail informel et atypique. Lors de la préparation des normes législatives, il nous faudra prendre en compte le travail informel.

Il a aussi souligné que les syndicats du Kirghizistan soutenaient l'Initiative du centenaire pour la sphère

du travail de l'OIT, et étaient prêts à participer activement à sa mise en œuvre.

Ayant analysé les défis actuels nationaux et globaux, auxquels la sphère du travail est confrontée dans le contexte du changement radical de l'économie globale, les participants ont adopté une Résolution.

Les syndicats du Kirghizistan se sont prononcés pour le soutien de l'Initiative de l'OIT et pour le développement et le renforcement de la solidarité des syndicats dans leur lutte pour:

- la préservation et la création d'emplois de qualité;
- pour la baisse de l'emploi informel;
- pour l'augmentation du SMIG jusqu'au minimum vital.

### **Moldova: la déclaration de la CNSM concernant les licenciements consécutifs à la réforme de la gestion publique**

En rapport avec la future réforme de la gestion publique, la Confédération nationale des syndicats de Moldova a fait le 5 juillet une déclaration par laquelle elle a constaté avec inquiétude que par suite des réformes dans la gestion publique, des centaines de travailleurs seront licenciés et iront rejoindre les rangs de chômeurs.

La centrale syndicale a exigé que lors de la réalisation des réformes,

le parlement et le gouvernement se basent sur les principes d'égalité des chances, de justice sociale, de défense des droits et des intérêts des travailleurs à licencier.

Conformément à l'article 88 du Code du travail, la CNSM a aussi exigé d'informer 3 mois d'avance les syndicats de base et les syndicats de branche de la future réorganisation des organes de gestion de branche qui provoquera des licenciements.

Les syndicats vont contrôler attentivement le respect des droits et des intérêts des travailleurs licenciés.

### **Moldova: le président de Moldova refuse de promulguer les amendements au Code du travail**

Le président de Moldova Igor Dodon a refusé de promulguer le projet de loi sur les amendements au Code du travail. Cette décision a été prise après la rencontre avec Oleg Boudza, leader de la centrale syndicale nationale, qui a fait suite au message de la CNSM au président de la République.

Auparavant, les syndicats ont déjà exprimé leur désaccord avec le projet de loi, adopté par le parlement malgré les protestations des syndicats. Selon les syndicats, l'adoption de ce projet mènera à la réduction des garanties sociales pour les travailleurs et accordera de nouveaux privilèges aux employeurs. Lors de l'élaboration de ce document, les

propositions des syndicats n'ont pas été prises en compte, ses conséquences sociales, économiques et juridiques n'ont pas été évaluées.

### **Russie: une réunion du Comité exécutif de la FNPR**

La réunion du Comité exécutif de la Fédération des syndicats indépendants de Russie, tenue à Moscou, a adopté plusieurs décisions, y compris la décision de convoquer la réunion du Conseil général de la centrale le 25 octobre 2017.

Le Comité exécutif a constaté que les efforts du gouvernement en vue de stabiliser l'économie nationale face aux sanctions prises par les pays occidentaux et à la crise dans les sphères économique et sociale, étaient insuffisants. Dans ces conditions, la FNPR a pris la décision de se joindre à l'action globale de la Confédération syndicale internationale – la Journée mondiale pour le travail décent.

Le CE a décidé que les réunions des commissions tripartites pour la régulation des rapports sociaux et de travail seront la principale forme de cette action en Russie. Lors de ces réunions, il a été recommandé de discuter les budgets pour l'année 2018, avec un SMIG au moins égal au minimum vital.

A part cela, les syndicats de régions et de branches de la FNPR peuvent choisir les formes supplémentaires de leurs actions.

### **Russie: les syndicats de Russie et d'Ouzbékistan sont prêts à coopérer**

Invitée par la Fédération des syndicats d'Ouzbékistan (FSO), une délégation de la FNPR s'est rendue le 13 septembre 2017 en Ouzbékistan pour une visite officielle.

La délégation a pris part à une réunion élargie avec les militants syndicaux ouzbeks, animée par Kadratill Rafikov, président de la centrale nationale. Les dirigeants d'associations syndicales sectorielles et régionales, ainsi que de plusieurs grandes cellules de base y ont pris part.

Les parties ont signé un Accord de coopération entre la Fédération des syndicats indépendants de Russie et la Fédération des syndicats d'Ouzbékistan pour les années 2017–2021.

### **Russie: une rencontre de travail entre le président de Russie et le leader syndical**

Une rencontre de travail entre le président russe Vladimir Poutine et le dirigeant de la FNPR Mikhaïl Chmakov a eu lieu le 13 septembre 2017.

Le leader syndical a soulevé la question de l'augmentation du SMIG jusqu'au minimum vital. Il a proposé d'égaliser ces indices à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Selon Chmakov, les statistiques économiques affichent aujourd'hui de bonnes tendances, et pour résoudre ce problème au niveau de tout le pays, il nous faut seulement 60 milliards roubles.

Le président de la République a soutenu en principe la proposition d'égaliser ces deux indices, ayant remarqué qu'il fallait d'abord bien compter les possibilités du budget pour ne pas compromettre les autres engagements sociaux.

### **Ukraine: les syndicats déposent au parlement des projets de loi sur la protection du salaire**

Le 9 août 2017, la Fédération des syndicats d'Ukraine (FSU) a obtenu l'enregistrement au parlement de deux projets de loi sur la protection des salaires, déposés par les syndicats.

La privation des travailleurs de leur rémunération pour le travail accompli est un crime, les employeurs qui la pratiquent en sont responsables, a déclaré Sergey Kapline, le représentant de la FSU au parlement.

Aujourd'hui les arriérés de salaires en Ukraine ont atteint 2,5 milliards de grivnas. Pendant plusieurs mois, parfois des années les salariés n'ont pas de moyens pour survivre. Par-dessus tout, certains d'entre eux sont privés du droit de grève. Pour changer cette situation, les syndicats ont recouru à l'initiative législative.

**PUBLIÉ PAR LE DÉPARTEMENT INTERNATIONAL**  
**ET**  
**LE CENTRE DES RELATIONS PUBLIQUES DE LA CGS**  
**42, LENINSKY PROSPECT**  
**119119, MOSCOU, RUSSIE**  
**TÉLÉFAX +7(495) 938-2155**  
**TÉLÉPHONE +7(495) 938-0112**  
**E-MAIL: [inter@vkp.ru](mailto:inter@vkp.ru)**  
**SITE INTERNET: [www.vkp.ru](http://www.vkp.ru);**

---

*LA CONFÉDÉRATION GÉNÉRALE DES SYNDICATS (CGS), UNION INTERNATIONALE,  
A ÉTÉ CRÉÉE À SON PREMIER CONGRÈS LE 16 AVRIL 1992.*

*SES STATUTS ADOPTÉS AU PREMIER CONGRÈS ONT ÉTÉ PARTIELLEMENT MODIFIÉS  
ET COMPLÉTÉS AU DEUXIÈME CONGRÈS DE LA CGS, LE 22 SEPTEMBRE 1993, AU TROISIÈME CONGRÈS DE LA CGS,  
LE 18 SEPTEMBRE 1997 ET AU CINQUIÈME CONGRÈS (EXTRAORDINAIRE) DE LA CGS, LE 26 MARS 2004.*

*LES OBJECTIFS PRINCIPAUX DE LA CGS SONT LES SUIVANTS:*

*LA COORDINATION DES ACTIONS DE SES ORGANISATIONS AFFILIÉES DANS LE DOMAINE DE LA DÉFENSE  
DES DROITS SOCIAUX DES TRAVAILLEURS, DES ÉTUDIANTS ET DES RETRAITÉS;  
LA PROTECTION DES DROITS ET DES GARANTIES DE L'ACTIVITÉ DES SYNDICATS;  
LE DÉVELOPPEMENT DE LA SOLIDARITÉ SYNDICALE INTERNATIONALE  
ET LA COORDINATION DE LA POLITIQUE INTERNATIONALE DE SES ORGANISATIONS AFFILIÉES.*

*LA CGS RÉALISE SON ACTIVITÉ CONFORMÉMENT AUX NORMES UNIVERSELLEMENT RECONNUES  
DU DROIT INTERNATIONAL, SUR LES PRINCIPES DE L'AUTONOMIE TOTALE ET DE L'ÉGALITÉ EN DROITS  
ET EN OBLIGATIONS DES ORGANISATIONS AFFILIÉES.*

*LA CGS GROUPE ACTUELLEMENT LES CENTRALES SYNDICALES NATIONALES D'ARMÉNIE,  
D'AZERBAÏDJAN, DE BÉLARUS, DE GÉORGIE, DU KAZAKHSTAN, DE KIRGHIZISTAN, DE MOLDOVA,  
DE RUSSIE, DU TADJIKISTAN ET D'UKRAÏNE,  
AINSI QUE 28 UNIONS INTERNATIONALES SYNDICALES DE BRANCHE.*

*LA CGS EST OUVERTE POUR LA COOPÉRATION À TOUTE CENTRALE SYNDICALE  
INDÉPENDAMMENT DE SON AFFILIATION. D'AUTRE PART, L'ADHÉSION À LA CGS  
NE LIMITE PAS L'AUTONOMIE DE SES ORGANISATIONS AFFILIÉES.*

*LA CONFÉDÉRATION A LE STATUT D'OBSERVATEUR AUPRÈS DES ASSAMBLÉES INTERPARLEMENTAIRES DE LA CEI ET DE LA CEEA,  
DU CONSEIL DES CHEFS D'ÉTATS ET DES PREMIERS-MINISTRES DE LA CEI,  
DU COMITÉ ÉCONOMIQUE INTERÉTATIQUE DE LA CEI, ETC.*

*AU PLAN INTERNATIONAL, ELLE A LE STATUT CONSULTATIF RÉGIONAL DE L'OIT, DE L'ECOSOC ET DU DIP DE L'ONU.*

*LE CONGRÈS EST L'ORGANE SUPÉRIEUR DE LA CGS QUI EST CONVOQUÉ AU MOINS UNE FOIS TOUS LES CINQ ANS  
ET ENTRE LES DEUX CONGRÈS LE CONSEIL ET LE COMITÉ EXÉCUTIF.*

*LE CONTRÔLE FINANCIER EST EFFECTUÉ PAR LA COMMISSION DE CONTRÔLE FINANCIER DE LA CGS.  
MIKHAÏL CHAMAKOV EST LE PRÉSIDENT DE LA CGS, VLADIMIR SCHERBAKOV EST LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL.*

**CHER LECTEUR,**

Le bulletin d'information de la CGS "Inform-Contact" est également diffusé par E-mail. En outre,  
les versions française et anglaise de notre publication sont disponibles sur notre site Internet:  
[www.vkp.ru](http://www.vkp.ru)